



Réforme à long terme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

Résumé de la mobilisation régionale



Table des matières

Introduction	3
Contexte	3
Ce que nous avons entendu : Résumé des points forts, des préoccupations et des recommandations	4
Points forts du projet d'accord	4
Préoccupations concernant le projet d'accord	4
Recommandations.....	6
Ce que nous faisons : Conclusion et recommandations	7
Annexe	8
Séances de mobilisation régionales.....	8
Résumé des séances de mobilisation régionales	10
Alberta	10
Colombie-Britannique	10
Manitoba.....	10
Nouveau-Brunswick	10
Terre-Neuve	10
Nouvelle-Écosse	11
Ontario	11
Île-du-Prince-Édouard	11
Québec.....	11
Saskatchewan	12
Yukon	12



Introduction

En juillet et août 2024, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a tenu un ensemble de séances de mobilisation régionales, axées sur le projet d'accord sur la réforme à long terme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN). L'objectif du présent document est de présenter les résultats de ces séances afin de permettre aux lecteurs de bien comprendre les points de vue des dirigeants des Premières Nations sur le projet d'accord et de prendre connaissance des recommandations de révisions fondées sur les avis et commentaires entendus.

Les séances de mobilisation régionales ont permis aux dirigeants des Premières Nations, y compris les Chefs, les mandataires, les aînés, les gardiens du savoir, les jeunes, les personnes ayant vécu une prise en charge, les techniciens, les parents et d'autres spécialistes, de se renseigner sur le projet d'accord, de discuter des éléments de réforme proposés et de présenter des commentaires utiles sur le projet à l'APN.

Le présent rapport commence par un aperçu des séances de mobilisation régionales, notamment la date, le lieu et les participants à chaque séance. Il décrit ensuite les avis et commentaires entendus lors des séances, notamment les points forts, les préoccupations et les recommandations concernant le projet d'accord. Il présente ensuite par un résumé des points de vue de chaque région sur le projet d'accord, tels qu'ils ont été exprimés lors des séances de mobilisation. Il se termine par un résumé des recommandations que l'APN défendra au nom des Premières Nations.

Contexte

En 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a conclu que le gouvernement du Canada faisait preuve de discrimination à l'égard des enfants et des familles des Premières Nations en sous-finançant le programme des SEFPN et en mettant en œuvre de manière restreinte le principe de Jordan. Par l'intermédiaire de la fameuse « décision sur le bien-fondé » (2016 TCDP 2), le TCDP a ordonné au Canada de cesser immédiatement ses pratiques discriminatoires et de remanier le programme des SEFPN. Dans d'autres ordonnances, notamment celle du TCDP 10 de 2016, le groupe du TCDP a encouragé les parties à travailler ensemble à la recherche d'une solution pour éliminer cette discrimination. En 2021, l'APN et d'autres parties ont entamé des négociations intensives qui ont abouti à l'Entente de principe sur la réforme à long terme.

Utilisant l'Entente de principe comme cadre de négociation des réformes, l'APN et les autres parties ont repris les négociations en vue de parvenir à un accord final. Le projet d'accord est un règlement négocié auquel sont parvenus le gouvernement du Canada, l'APN, les Chefs de l'Ontario (Chiefs of Ontario - COO) et la Nation Nishnawbe Aski (NNA), à l'issue de négociations intenses s'appuyant sur les recommandations d'experts. Ces recommandations englobent celles suggérées à l'APN par des tables techniques consultatives, des experts juridiques, les résultats de recherches de l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD) et des rapports historiques, tels que les rapports Wen:de et la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA).

Conformément aux résolutions 40/2022 et 86/2023 de l'APN, Assurer la qualité de vie dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan, l'APN a tenu un ensemble de séances de mobilisation régionales afin de favoriser l'échange de renseignements et l'interprétation des connaissances et de fournir aux dirigeants des Premières Nations de chaque région suffisamment d'informations pour qu'ils puissent prendre une décision éclairée quant à l'appui à apporter au projet d'accord.



Ce que nous avons entendu : Résumé des points forts, des préoccupations et des recommandations

Points forts du projet d'accord

Les séances de mobilisation régionales ont mis en évidence plusieurs points forts et réflexions positives sur le projet d'accord et les mesures de réforme proposées. Les participants ont tous estimé qu'il y avait actuellement trop d'enfants des Premières Nations pris en charge et que le système de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations nécessitait des réformes importantes; un point sur lequel le projet d'accord promet des progrès importants. Les Chefs, les techniciens et les autres participants ont fait part des réflexions ci-dessous.

Financement - La plupart des participants étaient extrêmement satisfaits du fait que l'APN et les autres parties avaient négocié avec succès le montant de 47,8 milliards de dollars sur 10 ans pour des réformes progressives des SEFPN, tout en soulignant qu'il s'agit d'un montant important qui permettra d'apporter des changements significatifs.

Prévention - Les participants ont indiqué que l'accent mis sur la prévention dans le projet d'entente était une mesure positive pour garder les familles unies. Étant donné que de nombreuses familles des Premières Nations ont recours aux Services à l'enfance et à la famille en raison de leur situation de pauvreté, il serait appréciable que le projet d'accord prévoit des mécanismes pour les soutenir et empêcher la prise en charge des enfants.

Logement - Les participants ont indiqué que, bien qu'un financement plus important soit nécessaire pour régler la crise du logement parmi les Premières Nations, les deux milliards de dollars consacrés au logement représentent un investissement important et positif pour répondre aux besoins des enfants et des familles sur le plan du logement.

Services post-majorité - Les participants ont indiqué que le financement consacré aux soutiens post-majorité pour les jeunes qui atteignent la majorité ou qui ne sont déjà plus pris en charge est une mesure de soutien importante et positive envers les jeunes, qui font souvent face à des obstacles importants au cours de leurs années de jeune adulte. La fourniture de soutiens post-majorité changera la vie des jeunes qui ne recevaient auparavant aucune aide une fois qu'ils avaient atteint l'âge de la majorité.

Immobilisations et infrastructures - Les participants ont souligné les dispositions relatives aux immobilisations et aux infrastructures du projet d'accord, qui offrent aux Premières Nations de nouvelles possibilités de disposer de bâtiments adéquats pour la prestation des services. Les SEFPN fonctionnent souvent dans des locaux inadéquats, inadaptés aux enfants, inappropriés sur le plan culturel et dépourvus d'espaces d'intimité pour les familles.

Reddition de compte - Les participants ont fait part de leur avis positif concernant l'amélioration de la reddition de comptes entre les organismes et les Premières Nations et l'amélioration des relations qui résultera des réformes proposées.

Préoccupations concernant le projet d'accord

Les séances de mobilisation régionales ont permis aux Chefs, aux techniciens et aux autres participants de présenter leurs points de vue et leurs préoccupations concernant le projet d'accord et le processus. Lors de nombreuses séances, l'APN a répondu aux préoccupations des Chefs, des techniciens, des représentants d'organismes et d'autres personnes, qui étaient fondées sur des informations erronées sur le sujet. Il s'agissait d'idées fausses selon lesquelles le projet d'accord aurait une incidence sur les droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations, créerait de nouveaux pouvoirs pour le Canada à l'égard des Premières Nations ou des organismes et entraînerait



une répartition inéquitable du financement entre les régions. Très peu de participants se sont carrément opposés au projet d'accord : ils voulaient plutôt régler leurs préoccupations par l'apport de modifications au projet d'accord. Ces préoccupations sont décrites ci-dessous.

Stabilité - Certains participants ont exprimé leur inquiétude quant au maintien du projet d'accord et du financement en cas de changement de gouvernement. Ce sujet d'inquiétude a fait l'objet d'une réponse : les participants ont été informés qu'une fois signé, l'accord sera un contrat contraignant liant le gouvernement du Canada à ces engagements. Les participants ont également exprimé leur inquiétude quant à la continuité du financement au-delà de la dixième année de l'accord. Cette question a été clarifiée : les mécanismes destinés à évaluer la suffisance et le modèle de financement à mi-parcours et à la fin de l'accord permettront de poursuivre le financement de la réforme après la période de dix ans.

Gouvernance - Les participants de la plupart des régions ont exprimé des inquiétudes concernant la composition de la structure de gouvernance, tout en faisant remarquer la nécessité d'avoir une représentation régionale au sein du Comité de mise en œuvre des réformes. Certains d'entre eux étaient inquiets de la fin de la surveillance des SEFPN par le TCDP. Sur ce sujet, il a été précisé que le projet d'accord propose un nouveau mécanisme de contrôle, connu sous le nom de Règlement des différends, qui est une méthode plus accessible et plus rationalisée pour traiter les différends et les problèmes liés à la mise en œuvre des réformes.

Financement - Les participants ont dit craindre que l'engagement de 47,8 milliards de dollars sur 10 ans ne soit pas suffisant pour répondre aux besoins des Premières Nations. Certains se sont également dits préoccupés par le fait que le montant du financement de base soit fondé sur les données de l'exercice 2022-2023. Il a été précisé qu'il s'agissait de l'exercice financier complet le plus récent à partir duquel il était possible d'extraire des données de base. De plus, l'utilisation du système d'inscription au registre des Indiens comme source de données démographiques a suscité des inquiétudes.

Capacité - Les participants ont soulevé des préoccupations concernant la capacité des Premières Nations à fournir des services et la nécessité de soutenir cette capacité dans l'accord. Cette préoccupation concernait la prestation des services de prévention qui est déléguée à un organisme des SEFPN depuis des décennies dans de nombreuses régions. Il a été précisé que les fonds prévus dans le projet d'accord pourraient être utilisés pour soutenir et renforcer la capacité de fournir des services, s'il y a lieu. L'APN a ajouté que les Premières Nations pourront, si elles le souhaitent, réorienter les fonds qui leur auront été alloués vers leurs organismes.

Rôle des provinces et des territoires - Certains participants se sont dits préoccupés par le fait que le projet d'accord n'allait pas assez loin pour soutenir la compétence et l'autodétermination des Premières Nations dans les Services à l'enfance et à la famille. Ils ont également exprimé leur frustration quant au fait que les provinces et les territoires recevraient aussi des fonds en vertu du projet d'accord. L'APN a précisé que les provinces et les territoires ont l'obligation légale de fournir des services de protection dans les limites de leurs frontières respectives, que le gouvernement fédéral est responsable du financement de ces services et que les provinces et les territoires sont limités au financement de base, ce qui exclut les urgences et les immobilisations. Dans de tels cas, chaque Première Nation recevra le financement auquel elle a droit en vertu du projet d'accord, y compris 100 % des fonds d'urgence. L'APN a précisé que le projet d'accord est conforme aux conclusions du TCDP, selon lesquelles le programme fédéral est discriminatoire dans les réserves. Des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'imposition d'une limite sur le financement que pourraient recevoir les Premières Nations exerçant leur compétence sur les Services à l'enfance et à la famille dans le cadre du projet d'accord. L'APN a indiqué que le financement prévu dans le projet d'accord constitue la norme minimale pour les Premières Nations qui exercent leur compétence en vertu de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ce qui signifie que les Premières Nations qui exercent leur compétence se voient garantir au moins le montant qu'elles auraient reçu si elles avaient continué de participer au programme des SEFPN.



Reddition de compte - La question de savoir si les provinces et les territoires seront obligés de fournir des services et d'assurer le même niveau de reddition de compte que les organismes délégués a été aussi un sujet de préoccupation. Il a été précisé que le projet d'accord comprend des dispositions qui imposent au Canada la responsabilité de renégocier les accords de financement avec les provinces et les territoires afin que leur prestation de services et leur reddition de compte soient alignées sur la réforme. Le Canada est la seule partie compétente pour travailler avec les provinces et les territoires à la réforme de leurs accords de financement.

Mobilisation - Plusieurs Chefs régionaux, dirigeants, techniciens et autres participants ont demandé de disposer de plus de temps pour examiner le projet d'accord avant de l'approuver, y compris pour mener une mobilisation. D'autres étaient inquiets du fait que les experts régionaux et techniques aient été tenus à l'écart des négociations. Toutefois, comme il a été susmentionné dans le présent rapport, l'APN s'est fortement appuyée sur les recommandations formulées par les experts techniques régionaux, ainsi que sur celles d'autres spécialistes et sur les décennies de recherches effectuées avec la participation d'organismes des SEFPN et de Premières Nations qui exercent leur compétence.

Recommandations

Compte tenu des renseignements recueillis à l'issue des séances de mobilisation régionales, les recommandations ci-dessous de révision du projet d'accord et du processus de mise en œuvre ont été proposées.

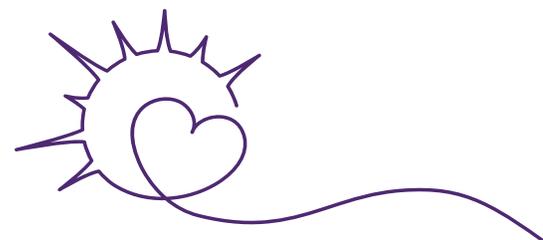
Comité de mise en œuvre des réformes - Les participants ont recommandé que le Comité de mise en œuvre des réformes prenne en compte les différences régionales dans les priorités et besoins en prévoyant une représentation régionale de toutes les régions, élargissant ainsi la composition actuelle formée par l'APN, les Chefs de l'Ontario, la Nation Nishnawbe Aski et le Canada.

Mode alternatif de règlement des différends - Les participants ont demandé que le président du tribunal de règlement des différends soit un membre des Premières Nations.

Période de mobilisation prolongée - Les dirigeants ont demandé plus de temps pour examiner l'ensemble des réformes proposées et discuter avec leurs techniciens.

Communications - Les participants de plusieurs régions ont fait remarquer que le projet d'accord est légaliste et qu'il n'est pas « facile d'emploi ». Des recommandations ont été formulées pour créer une version plus facile à utiliser.

Population - Les participants ont recommandé de ne plus utiliser le système d'inscription au registre des Indiens comme base des données démographiques dans le modèle de financement, en raison des problèmes causés par une inscription faible ou tardive dans plusieurs régions. Ils ont également recommandé d'inclure la population hors des réserves, car de nombreuses Premières Nations fournissent des services aux familles vivant en milieu urbain.





Ce que nous faisons : Conclusion et recommandations

Les séances de mobilisation régionales organisées de juillet à août 2024 ont permis de recueillir des commentaires importants sur le projet d'accord sur la réforme à long terme des SEFPN. Elles ont mis en évidence les points forts du projet d'accord et certains sujets de préoccupation, ce qui a donné lieu à des recommandations de révisions importantes pour répondre aux préoccupations soulevées par les Premières Nations. À la suite des commentaires recueillis à l'issue de ces séances, l'APN a formulé les recommandations suivantes :

1. Demander que la composition du Comité de mise en œuvre des réformes soit une représentation régionale afin que les différences régionales existant dans les priorités et les défis soient incarnées dans la structure de gouvernance;
2. Demander que le président du Tribunal de règlement des différends soit un membre des Premières Nations qui parle l'anglais et le français;
3. Demander de réexaminer les données démographiques, afin d'inclure les membres vivant hors des réserves, et d'envisager une autre source d'estimation de la population afin de délaissier le système d'inscription au registre des Indiens.

L'APN a également pris les mesures préliminaires suivantes pour répondre aux recommandations concernant la mobilisation et la mise en œuvre du projet d'accord :

1. L'APN a reporté l'Assemblée extraordinaire des Chefs, initialement prévue en septembre 2024, au 16-18 octobre 2024 afin de donner plus de temps aux Chefs et aux techniciens pour examiner le projet d'accord et prendre une décision éclairée.
2. L'APN organisera une séance virtuelle d'information et de dialogue le 18 septembre 2024, en lieu et place de l'Assemblée extraordinaire des Chefs initialement prévue à cette date. Cette séance a pour but d'encourager les discussions encadrées sur le projet d'accord et l'échange de renseignements entre les Chefs et les dirigeants.
3. L'APN a fourni plusieurs outils de communication aux Chefs et aux techniciens pour les aider à mieux comprendre les éléments clés du projet d'accord. Elle a également organisé un ensemble de séminaires en ligne afin de fournir plus de renseignements sur le projet d'accord, tout en mettant l'accent sur l'aspect général du projet d'accord, la protection, la prévention, la gouvernance et la reddition de compte.
4. L'APN préparera des documents de communication qui seront destinés aux Premières Nations exerçant leur compétence en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.



Annexe

Séances de mobilisation régionales

L'APN a participé aux séances de mobilisation régionales et communautaires suivantes consacrées au projet d'accord.

Région	Date	Lieu	Participants
Alberta	6 août 2024	Edmonton	Chefs et techniciens du Traité no 6
	7 août 2024	Edmonton	Chefs et techniciens du Traité no 8
	8 août 2024	Calgary	Chefs et techniciens des Premières Nations des Stoney Nakoda et des Tsuut'ina
	19 août 2024	Calgary	Chefs et techniciens de la Confédération des Pieds-Noirs
Colombie-Britannique	7 août 2024	Merritt	Chef de la bande d'Upper Nicola, techniciens
	13 août 2024	Format virtuel	Groupe de travail tripartite de la C.-B.
	22 août 2024	Format virtuel	First Nations Leadership Council Chefs, techniciens
	3 septembre 2024	Vancouver	Première Nation des Musqueam, Chefs du Lower Mainland
	4 septembre 2024	Kamloops	Chefs du territoire des Secwepemc
	5 septembre 2024	Merritt	Chefs de la vallée de la Nicola
	6 septembre 2024	Kelowna	Chefs des Premières Nations de l'Okanagan
	10 septembre 2024	Victoria	Chefs des Salish de la côte de l'île du Sud
	11 septembre 2024	Port Alberni	Chefs des Premières Nations des Nuuchah-nulth
	12 septembre 2024	Abbotsford, C.-B.	Chefs de la vallée du Fraser



Manitoba	6 août 2024	Nation crie de Norway House	
	14 août 2024	Winnipeg	Chef régional, Chefs du Conseil tribal du Keewatin, techniciens, directeurs d'organismes d'Anishinaabe Pimadiziwin Inc
	19-21 août 2024	Winnipeg	Chef régional, Chefs, techniciens, directeurs d'organisme
	27 août 2024	Winnipeg	Chefs de Manitoba Keewatinowi Okimakinak, conseillers, techniciens
Nouveau-Brunswick	14 août 2024	Andrews-by-the-Sea	Chef régional, Chefs, techniciens
Terre-Neuve	26 août 2024	Format virtuel	Chef de la Première Nation de Miawpukek, techniciens
	August 29, 2024	Format virtuel	Chefs de l'Innu Round Table, techniciens
	September 9, 2024	Format virtuel	Chefs de la nation innue, techniciens
Nouvelle-Écosse	13 août 2024	Première Nation de Millbrook	Chef régional, chefs, techniciens
Ontario	7 août 2024	Lac Shoal 40	
	22 août 2024	Grand Conseil du Traité no 3	
	9 septembre 2024	Format virtuel	Chefs de la Nation Nishnawbe Aski, techniciens
Île-du-Prince-Édouard	15 août 2024	Format virtuel	Chef régional, Chefs, techniciens
	29 août 2024	Format virtuel	Chefs de la Confédération des Mi'kmaq de l'Î.-P.-É., techniciens
Québec	29 août 2024	Ville de Québec	Chef régional, Chefs, techniciens
Saskatchewan	8 août 2024	Première Nation de Cowessess	Chef de la Première Nation de Cowessess, techniciens
	20-21 août 2024	Saskatoon	Chef régional, Chefs, techniciens
Yukon	1er août 2024	Format virtuel	Chef régional, Chefs
	20 août 2024	Format virtuel	Yukon Fédéral Provincial Territorial (ICYC)

***Remarque :** Des séances de mobilisation n'ont pas été organisées dans les Territoires du Nord-Ouest parce que le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations n'est pas mis en œuvre dans cette région.



Résumé des séances de mobilisation régionales

Alberta

Les participants aux séances de mobilisation régionales ont exprimé leur gratitude pour le travail lié à la réforme à long terme et l'obtention d'un montant important et historique pour les Premières Nations pour faire avancer les réformes. Ils ont exprimé leurs préoccupations concernant la suffisance du financement, l'expiration du mandat de dix ans du projet d'accord et l'utilisation de l'exercice 2022-2023 en tant qu'élément de référence pour le financement de base. D'autres sujets d'inquiétude ont été soulevés : la responsabilité et le besoin de renforcer les capacités, la représentation au sein du Comité de mise en œuvre des réformes, la fin de la surveillance du Tribunal canadien des droits de la personne, l'éventuelle différence de traitement de la région de l'Ontario dans le projet d'accord et le délai nécessaire pour prendre une décision éclairée.

Colombie-Britannique

Les participants aux séances de mobilisation régionales ont généralement soutenu les réformes. Ils ont exprimé des inquiétudes quant au calendrier de la décision requise et à la manière dont les fonds seraient distribués. La représentation régionale dans le projet d'accord a aussi fait l'objet d'inquiétudes.

Manitoba

Les participants ont exprimé des inquiétudes quant au calendrier d'approbation des réformes, aux prochaines étapes en cas de non approbation du projet d'accord et aux conséquences d'un changement de gouvernement sur le financement. Ils ont également souligné la nécessité d'empêcher que les enfants soient appréhendés pour des raisons de pauvreté; un sujet que le projet d'accord vise à soutenir. Les autres sujets de préoccupation étaient les suivants : l'utilisation de l'exercice 2022-2023 en tant qu'élément de référence pour le financement de base, le financement après la fin de la période de 10 ans du projet d'accord, le manque de transparence dans la rédaction de l'accord et la représentation déséquilibrée de l'Ontario au sein des comités de gouvernance. Il a été demandé que le Comité de mise en œuvre des réformes reflète la diversité régionale.

Nouveau-Brunswick

Les participants étaient préoccupés par l'utilisation du système d'inscription au registre des Indiens en tant que source de données sur la population, car une grande partie des membres des Premières Nations au Nouveau-Brunswick reçoivent des services dans leur communauté, tout en résidant à l'extérieur des réserves. Le fait que le projet d'accord ne réforme que certains éléments du programme des SEFPN et non le programme dans son ensemble était aussi un sujet d'inquiétude. Les participants ont indiqué qu'un financement plus important était nécessaire et que, par exemple, un montant de 2500 \$ par personne pour la prévention n'était pas suffisant. Ils ont recommandé que les mécanismes et les comités de gouvernance englobent des Chefs et des membres de la communauté afin d'assurer la diversité régionale.

Terre-Neuve

Les participants ont exprimé leur intérêt à participer à d'autres séances de mobilisation sur la réforme à long terme. Ils ont également posé des questions sur le financement et demandé des renseignements supplémentaires sur la répartition régionale.



Nouvelle-Écosse

Les participants ont exprimé des inquiétudes quant à la transparence du processus de négociation et aux services post-majorité, en faisant remarquer que, dans certains cas, d'autres programmes fédéraux s'appliquent jusqu'à l'âge de 35 ans. Ils ont également demandé des renseignements supplémentaires sur les dispositions relatives aux infrastructures dans le projet d'accord et la manière dont le financement du logement sera calculé et alloué. Ils ont fait remarquer que le projet d'accord n'est pas « facile d'emploi » et ont recommandé que le terme « réforme » ne soit pas utilisé en raison de sa connotation négative. Ils ont insisté sur le fait que les fonds pour le logement devraient être facilement accessibles. Ils ont également exprimé leur mécontentement au sujet de la dépendance à l'égard du système d'inscription au registre des Indiens pour déterminer le financement basé sur la population.

Ontario

Les participants ont posé des questions sur l'incidence du projet d'accord sur divers règlements, notamment le règlement relatif à l'indemnisation des SEFPN, celui sur la revendication relative à l'eau et les Premières Nations qui exercent leur compétence en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Ils ont également demandé ce qu'il se passerait en cas de changement de gouvernement. L'APN a signalé qu'une fois signé, l'accord deviendra un document juridiquement contraignant.

Île-du-Prince-Édouard

Les participants ont salué le travail entrepris par l'APN pour parvenir à cet accord. Ils étaient toutefois très préoccupés par le calendrier : il serait nécessaire de disposer de plus de temps pour examiner les réformes proposées et prendre une décision éclairée à leur sujet. Ils ont exprimé d'autres préoccupations : la composition du Comité de mise en œuvre des réformes, la nécessité de mettre sur pied un organe consultatif pour ce comité et la fin de la surveillance du Tribunal canadien des droits de la personne, qu'ils perçoivent comme une absence de protection pour les Premières Nations dans le cadre du projet d'accord, y compris l'absence d'une disposition de non-participation. Des précisions ont été apportées sur cette question : le projet d'accord prévoit des mécanismes de protection, notamment la possibilité de demander des fonds supplémentaires et le mécanisme alternatif de règlement des différends.

Québec

Les participants ont exprimé leur inquiétude quant au manque de représentation régionale dans les mécanismes de gouvernance, en particulier au sein du Comité de mise en œuvre des réformes. Ils ont également fait part de leur frustration au sujet de la réception de la version française du projet d'accord plusieurs semaines après la publication de la version anglaise. Ils ont posé des questions sur les mesures de protection prévues dans le projet d'accord pour éviter qu'un futur gouvernement n'annule le financement des réformes, tout en rappelant leur expérience concernant la contestation du Québec auprès de la Cour suprême au sujet de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Les participants ont demandé que le projet d'accord reflète et prenne en compte les différences régionales. Ils ont recommandé de renforcer les articles relatifs à la possibilité de définir des différences régionales pour la mise en œuvre. Les Chefs ont proposé de formuler une recommandation propre au Québec. Les participants ont également souligné l'importance d'accorder la priorité à la langue française dans les processus de l'APN et ont recommandé que le président du Tribunal de règlement des différends soit bilingue (français et anglais).



Saskatchewan

Les participants ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de représentation régionale au sein du Comité de mise en œuvre des réformes. Si certains ont exprimé leur soutien au projet d'accord, d'autres ont fait remarquer qu'ils ne pouvaient pas se prononcer en faveur d'un accord dans lequel ils n'étaient pas représentés et qu'ils ne pouvaient pas compter sur d'autres régions pour parler en leur nom. Des inquiétudes ont également été exprimées concernant la polarisation entre les avocats au cours du processus de négociation. Ils ont aussi fait remarquer l'utilisation problématique du système d'inscription au registre des Indiens pour le décompte de la population, qui pourrait conduire à un sous-financement continu. Ils étaient également inquiets au sujet de l'exclusion des membres vivant hors des réserves du projet d'accord et ont indiqué qu'il s'agissait d'une discrimination persistante. Les participants se sont également interrogés sur le devenir de l'accord après la période de dix ans.

Yukon

Les participants étaient impatients d'en apprendre davantage sur le projet d'accord, ses répercussions sur les Premières Nations ne possédant pas d'organismes et les Premières Nations qui exercent leur compétence en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Ils étaient aussi inquiets au sujet du délai d'approbation, soulignant la nécessité de disposer de plus de temps pour examiner les réformes et les prochaines étapes.





Assemblée des Premières Nations
50, rue O'Connor Bureau 200
Ottawa, Ontario K1P 6L2